



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 21 juin 2019

N° 2019-384

### Convocation du 14 juin 2019

Aujourd'hui vendredi 21 juin 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
M. Stéphan DELAUX à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Magali FRONZES à Mme Cécile BARRIERE  
M. Bernard JUNCA à M. Daniel HICKEL  
M. Marc LAFOSSE à M. Jacques BOUTEYRE  
M. Bernard LE ROUX à Mme Véronique FERREIRA  
M. Pierre LOTHaire à Mme Brigitte COLLET  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Benoît RAUTUREAU à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

#### **EXCUSE(S) :**

M. Patrick PUJOL.

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 11h55  
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 12h10  
Mme Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC à partir de 12h20  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 11h10  
M. Yohan DAVID à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 12h10  
Mme Laëtitia JARTY-ROY à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h40  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 12h20  
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA à partir de 12h25  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 11h30  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h10  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 11h55

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 21 juin 2019</b>  Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	<b>Délibération</b>  <b>N° 2019-384</b>
--	--	---

---

## **Création d'une "mission squats" métropolitaine - Proposition - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### **I – Contexte**

Cette proposition intervient dans un contexte où la Métropole est sollicitée de façon exponentielle par des communes confrontées à la multiplication des situations, la méconnaissance du phénomène dont l'ampleur est très récente, et la complexité du traitement à mettre en place. Le contexte sur la Métropole se caractérise par :

#### **I.1 Des publics très divers**

La Métropole bordelaise rencontre les mêmes types de publics que la plupart des métropoles françaises, avec toutefois quelques éléments spécifiques :

- une part très importante des squats est constituée par des familles bulgares et roumaines : le phénomène concerne 900 personnes environ dont près d'un tiers de mineurs. C'est le premier public qui a conduit la Métropole à engager des actions sur la question des squats depuis une dizaine d'années,
- les migrants en demande d'asile ou déboutés, les mineurs en demande de prise en charge de l'aide sociale à l'enfance (notamment sub sahariens) sont présents de manière croissante sur le territoire. Ils sont aujourd'hui très nombreux sur la ville centre et sur Mérignac, Bègles ou de manière plus diffuse à Eysines par exemple,
- les personnes se tournant vers les squats faute de proposition d'hébergement,
- les jeunes en errance, souvent toxicomanes,
- les militants à l'origine de squats autogérés (nécessitant un traitement particulier).

Ces squats sont difficiles à cartographier car les publics sont mobiles (souvent de façon contrainte à la suite des expulsions) et par nature, supposés pouvoir trouver des réponses sur toutes les communes du territoire, celles qui ont des sites de projet en phase non opérationnelle étant toutefois les plus impactées.

En l'état des connaissances dont nous disposons, le nombre de squats concernés s'élève à plus de 130 sur le territoire, abritant environ 2000 personnes.

#### **I.2 De multiples acteurs**

Les communes se retrouvent souvent en première ligne, via leurs Centres communaux d'actions sociales (CCAS) notamment. Elles ont considérablement augmenté leurs actions auprès des publics et en mentionnent

régulièrement leurs limites.

L'Etat, notamment présent au travers de la Maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale (MOUS) portée par l'association du Comité des œuvres sociales (COS) mais aussi au travers de ses politiques migratoire et sécuritaire joue un rôle majeur sur cette question et est l'une des clés de réussite de cette mission et de cette politique. Il a pour obligation d'élaborer une stratégie de résorption durable des squats à 5 ans (circulaire du 25/01/2018). Suite à de multiples sollicitations des communes et de la Métropole, il vient de réunir un comité de pilotage dédié pour organiser une gouvernance, et envisage un système partenarial d'actions, incluant les principaux acteurs. L'installation de la mission s'inscrira dans le cadre de la nouvelle gouvernance en cours de mise en place par la Préfecture.

Le tissu associatif est présent et se mobilise autour de situations souvent très lourdes et complexes.

Le Conseil départemental et le Conseil régional sur leurs domaines respectifs de compétences sont également mobilisés : ASE (Aide sociale à l'enfance), RSA (Revenu de solidarité active), accompagnement social des familles, insertion / formation et emploi.

## II – Propositions

Afin de répondre à l'interpellation des communes et jouer son rôle de coordination sur un sujet qui dépasse les frontières strictement communales, la métropole propose la mise en place d'une « mission squats », qui permettra de franchir une étape importante dans le traitement des situations rencontrées sur le terrain et d'aller au-delà des mesures mises en œuvre à ce jour.

Pour construire la mission, un groupe projet réunissant les services les plus concernés par le sujet a été mis en place. Les travaux menés jusqu'à ce jour, s'appuyant sur l'expérience des différents services aujourd'hui mobilisés au coup par coup et sans procédure définie, a permis de formaliser la proposition suivante :

### II.1 Périmètre d'intervention et objectifs prioritaires

La mission squat métropolitaine sera mobilisable sur l'ensemble des squats, publics et privés. Dans l'absolu elle se donne l'objectif de traiter différents volets de cette problématique :

- **la prévention** : il s'agit de limiter en amont les risques de squat non maîtrisé, en repérant l'ensemble des biens métropolitains, voire communaux susceptibles d'être squattés, et en les traitant soit par le biais d'une sécurisation, soit par une occupation choisie, qui a l'avantage d'offrir une réponse à des besoins constatés localement,
- **la gestion des sites occupés** : au-delà des démarches juridiques, il s'agit ici de travailler sur chaque site les conditions de vie, l'hygiène, le fonctionnement du site, l'accompagnement social des publics, l'interface avec les éventuels riverains, etc,
- **la période consécutive à la libération d'un site** : nettoyage, sécurisation, etc.

Il est à noter que, selon le statut du bien squatté, l'action sera plus ou moins complète : un bien métropolitain impliquera l'exhaustivité des procédures mises en place, alors qu'un bien privé, sur lequel juridiquement la Métropole ne dispose pas de tous les leviers, fera plutôt l'objet d'actions de médiation ou d'accompagnement social.

### II.2 Rôle de la mission

Les différentes actions à mener sont synthétisées ci-après et détaillées en annexe.

#### A. Pilotage, mobilisation et animation du partenariat

La « mission squats » sera l'interlocuteur référent de l'ensemble des acteurs. Elle établira une stratégie validée par le Bureau / Conseil de Métropole, définira les procédures à mettre en œuvre pour traiter les sites et mobilisera les moyens nécessaires pour ce faire. Les premières réflexions du groupe projet mis en place ont confirmé qu'il existe déjà un certain nombre d'actions récurrentes sur lesquelles il est possible de s'appuyer pour formaliser ce travail.

#### B. Coordination technique

Il s'agit ici en premier lieu de mobiliser et de coordonner les services opérationnels de la Métropole pour gérer les sites métropolitains (voire municipaux) concernés. L'objectif est de disposer d'une présence et d'une connaissance du terrain et de mener un premier niveau d'analyse technique permettant de définir les actions à mener et d'orienter les commandes vers les services ad hoc.

### C. Accompagnement social

Les questions d'accompagnement social des populations présentes sont évidemment très prégnantes. Elles recouvrent de nombreux domaines, la plupart du temps en prise avec les communes et autres acteurs institutionnels.

La mission n'a toutefois pas vocation à traiter les situations individuelles ou à se substituer aux services spécialisés des communes, du département, etc, mais bien à coordonner l'action afin de trouver des solutions de prise en charge.

L'efficacité de l'action de l'ensemble du dispositif impliquera une lettre de mission du Directeur général des services garantissant son bon fonctionnement et la mobilisation de l'ensemble des acteurs internes.

## II-3 Organisation et gouvernance

La mission sera rattachée à la Direction métropolitaine de l'habitat et de la politique de la ville. Une lettre de contribution sera adressée à chacun des services concernés pour formaliser son intervention dans le dispositif, et des procédures seront également formalisées pour être en capacité de réagir à toutes les situations dans des délais adaptés, les publics concernés étant quant à eux en capacité de s'organiser très vite et sans contraintes réglementaires pour constituer des squats. Il sera nécessaire de désigner un référent dans chaque direction concernée, pour plus d'efficience.

Un comité technique, basé sur le socle que constitue le groupe projet actuel, sera organisé selon une périodicité à définir pour s'assurer de la bonne connaissance de la situation par l'ensemble des acteurs et/ou pour traiter des questions précises rencontrées sur le terrain.

Un comité de pilotage se tiendra également en présence d'élus désignés sur ce sujet, afin de constater régulièrement l'évolution de la situation sur le territoire et les mesures nouvelles ou correctrices à mettre en œuvre le cas échéant.

## III – Moyens nécessaires

### III.1 Moyens humains

Compte tenu des missions évoquées ci-dessus, il apparaît nécessaire pour constituer et faire fonctionner la mission squats, de mettre en œuvre des moyens dédiés. Pour mémoire, en 2018, le Conseil de Métropole a validé la création d'une mission pour les Espaces temporaires d'insertion (ETI) destinés aux populations Roms, avec la création de 2 postes B et 1 poste C, seul un poste B étant pourvu à ce jour. La mise en place de la mission squats amènera vraisemblablement à réorganiser certains services de la Direction habitat et politique de la ville afin de travailler en cohérence sur les divers publics traités par cette dernière (gens du voyage, roms, squats), ce qui permet de mutualiser les besoins humains. Les propositions ci-dessous doivent être entendues pour un démarrage de l'activité, un point devra être fait au bout d'un an d'activité pour s'assurer du bon dimensionnement, en fonction de l'évolution du sujet.

### A - En interne à la métropole

- Un responsable de mission, référent unique de l'ensemble des acteurs lors de la survenue d'un nouveau squat ou pour traiter les situations préexistantes, qui aura pour rôle de piloter la mission, assurer sur bon fonctionnement, rendre compte et à préparer les instances – profil A généraliste à créer.
- Un référent technique qui devra mettre en œuvre les missions techniques listées. L'agent aura un rôle de veille et de premier diagnostic technique sur les situations rencontrées, afin de mobiliser et coordonner l'action des services métropolitains, voire communaux, compétents – profil B technique à créer.

La nouvelle mission implique donc 2 créations de postes. Cette jauge relativement limitée repose sur une mutualisation des fonctions support (mise en place des réunions, travail administratif, suivi financier, gouvernance sociale, etc.) existantes dans la Direction et des postes déjà créés pour les ETI, et l'indispensable mobilisation des services métropolitains sur leurs compétences de droit commun.

## B – En appui au Groupement d'intérêt public (GIP) Bordeaux Métropole médiation

Le traitement de l'accompagnement social opérationnel aurait pu faire l'objet d'une demande de moyens humains supplémentaires au sein des services métropolitains. Cependant, il s'agit de compétences qui n'existent pas aujourd'hui au sein des services. Aussi, il est proposé de s'appuyer sur l'équipe des médiateurs roms actuellement portée par le GIP Bordeaux Métropole médiation, financée en partie par la Métropole. Le périmètre d'intervention du binôme existant concernant aujourd'hui environ 900 personnes d'origine rom (environ 30 squats), l'extension à l'ensemble des squats de la Métropole pour tout type de publics, génère un besoin de doublement de l'équipe (passage de 2 à 4 agents).

Cette équipe de 4 personnes serait capable de :

- livrer un premier diagnostic des personnes présentes et de l'état du site,
- accompagner la Métropole, les communes et leurs services techniques, voire le référent technique de la mission squats, dans la gestion des conditions de vie primaires (eau, électricité, déchets, hygiène) et des abords du squat,
- se mettre en lien, informer et rassurer les riverains alentours,
- accompagner les publics dans leurs besoins et accès aux droits,
- les informer de leurs devoirs,
- accompagner la mise en lien des partenaires associatifs et institutionnels autour de projets d'insertion.

Il est à noter que des communes ont déjà commencé à solliciter le GIP, dont la capacité à répondre est aujourd'hui dépassée (Cenon – squat Sarahouis, Bègles - squats d'Albanais, Mérignac - publics Albanais sur le Relais des solidarités, Saint-Médard-en-Jalles... ).

L'expérience de l'équipe squats roms existante et la connaissance du tissu associatif qui en résulte permettront à cette nouvelle mission d'être rapidement efficiente sur le terrain. Enfin, le statut indépendant du GIP lui confère une neutralité vis-à-vis des publics et des partenaires qui favorisera d'une part le bon déroulement de l'accompagnement des squats, (de plus en plus organisés par la militance), d'autre part positionnera clairement la Métropole sur la stratégie et les enjeux techniques plutôt que sur une entrée sociale dont elle n'a pas la compétence directe. Par ailleurs, le financement de postes au GIP permet de ne pas impacter les masses salariales métropolitaines.

**Le financement des 2 postes supplémentaires est estimé à 100 000 €** (y compris frais de structure, temps d'encadrement, production induite : rapports et bilans réguliers, gouvernance).

## III.2 - Moyens financiers

En complément du financement des moyens humains et au-delà de la mobilisation du patrimoine métropolitain et des besoins en petites interventions pour rendre les biens habitables lorsque nécessaire, il faudra prévoir des lignes en fonctionnement pour pouvoir financer des associations accompagnant notre action ou celles encadrant les publics lorsqu'ils ne sont pas autonomes.

Pour l'équipement des biens, on peut également envisager de lancer une collecte au sein des services métropole/ville, qui permettrait à la fois de diffuser la notion de solidarité au sein des équipes, et d'envoyer un signal vers l'extérieur. Si cette option est validée, quelques moyens logistiques pourraient être à allouer pour la réussite de l'opération (récupération de biens encombrants à domicile, mobilisation de personnel sur une courte durée pour trier et affecter les biens collectés. Ce travail pourrait être piloté en lien avec les CCAS des villes par exemple.

Enfin, des inscriptions budgétaires seraient, selon validation, à inscrire pour les sujets d'accès aux fluides, d'interventions techniques, de collecte ponctuelle de déchets, de nettoyage de sites libérés.

Il s'agit toutefois de sommes relativement modestes, puisque ne visant pas d'aménagements spécifiques. Par ailleurs des interventions en régie peuvent être envisagées lorsque cela s'avère possible et pertinent, afin de limiter les coûts.

## IV - Calendrier

- 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 présentation en Conseil, passage en comité technique
- En suivant, lancement des recrutements, mise en place des formalités administratives nécessaires, négociation de budgets de démarrage
- En parallèle, poursuite des groupes de travail sur la définition des procédures, instauration d'un comité technique/comité de pilotage, mobilisation d'outils si nécessaire
- Automne 2019 : opérationnalité de la mission compte tenu des recrutements

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre en place une mission spécifique afin d'améliorer la prévention, la gestion et l'évacuation des squats présents sur le territoire métropolitain,

**DECIDE**

**Article 1 :** de créer une mission squat métropolitaine visant notamment à accompagner les communes face à la multiplication des situations sur le territoire,

**Article 2 :** d'autoriser la création des postes dédiés à cette mission,

**Article 3 :** d'autoriser la dépense de 100 000€ correspondant à la participation de Bordeaux Métropole à la création de 2 postes supplémentaires de médiateurs et à la mise en œuvre de leur activité au sein du GIP Bordeaux Métropole médiation. Cette dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2019 – compte 05 chapitre 65 article 657382 fonction 552,

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur JAY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 juin 2019

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>26 JUIN 2019</b>  <b>PUBLIÉ LE :</b> <b>26 JUIN 2019</b>	Pour expédition conforme, par délégation le Vice-président,  Monsieur Jean TOUZEAU
--	--

## Annexes : décomposition des missions / tâches principales, par volet d'action

### Missions de pilotage, coordination, animation

- Mise en œuvre des procédures élaborées avec les différents services en interne (juridiques, techniques/opérationnels, sociaux, ...) mais aussi le pilotage classique de la mission : Comités techniques et Comités de pilotage.
- Coordination avec les villes : articulation avec les équipes de médiation quand elles existent, lien avec les CCAS pour le diagnostic social, la domiciliation, l'accès aux droits...lien avec les service éducation si besoin de scolariser des enfants, médiation avec les riverains...
- Coordination avec l'Etat : articulation avec le dispositif de la MOUS en lien avec le COS Quancard
  - Lien étroit avec le cabinet du Préfet pour une meilleure anticipation et une meilleure gestion des expulsions
  - Mobilisation de la Délégation interministérielle à hébergement et l'accès au logement (DIHAL) en tant que conseil et ressources, voire co financement
  - Appui sur les projets de coopération décentralisée
- Coordination avec les acteurs du monde associatif, gouvernance sociale/stratégie
- Coordination avec l'expérimentation des ETI, qui vise à mettre en place des sites d'accueil de populations roms en vue de leur insertion, sur la base d'un contrat
- Coordination avec d'autres problématiques proches : accueil géré et stationnements illicites des gens du voyage notamment
- Mise en place d'outils de pilotage :
  - Elaboration et suivi d'un outil de connaissance et de qualification des situations (nombre de personnes, type de publics, site occupé, statut de propriété...) Ces éléments d'aide à la décision sont déjà produits par le GIP Bordeaux Métropole Médiation : données chiffrées, analyses des situations, élaboration de pistes de sorties de squats en lien avec les acteurs locaux (Etat, Conseil départemental, tissu associatif, bailleurs, etc...). Ils seront donc développés et consolidés.
  - Elaboration et suivi d'un outil exhaustif de connaissance du patrimoine métropolitain (terrains et biens bâtis gérés par l'ensemble des services) permettant de mieux anticiper les risques et de répondre aux questions de relogement/hébergement des personnes (de manière isolée ou collective). Cet outil, par extension, permettra d'améliorer la réponse aux sollicitations régulières (accueil des migrants par ex) ou exceptionnelles (incendie Saget à Bordeaux par ex). L'usage des biens métropolitains ainsi repérés, en attente de projet ou disponibles à long terme, sera ciblé prioritairement sur l'activité de mise à l'abri des personnes fragiles.

Le recensement sera également élargi notamment à celui des communes voire d'autres propriétaires majeurs du territoire (Etat, Grand Port, ...).

### Missions techniques

- Gestion des déchets : mise en place de conteneurs, collecte (suivi, gestion des urgences, ...)
- Gestion des fluides : accès à l'eau et à l'électricité, sécurisation des installations, accès aux toilettes

- Hygiène et salubrité : dératisation, ...
- Nettoyage et sécurisation des sites suite aux expulsions
- Actions préventives reposant sur un repérage en amont des sites susceptibles d'être squattés (veille стратегie foncière) visant à limiter l'installation ou la réinstallation de squat
- Mise en œuvre de procédures d'expulsion et suivi
- Mise en œuvre de procédures d'insalubrité et suivi
- Lien avec les polices municipales en tant que de besoin

#### Missions d'accompagnement social

- domiciliation, scolarisation, apprentissage de la langue (Français Langue Etrangère, alphabétisation, etc...)
- soins/santé
- insertion emploi, (formation, chantiers d'insertion, ESS, services civiques réfugiés, etc)
- hébergement/logement (lien avec la politique de mixité/lien avec l'outil de connaissance et de mobilisation du patrimoine métropolitain)
- mobilisation, médiation et coordination auprès des associations et services spécialisés (Médecin du monde (MDM), Réseau éducation sans frontières (RESF), Samu social, Pass Saint André, ...), des travailleurs sociaux (CCAS et dispositifs spécifiques Corist, Plateforme santé vulnérabilité, Maison départementale de la solidarité et de l'insertion (MDSI), des services de l'Etat (éducation nationale, police nationale ...).